

## TAXE D'APPRENTISSAGE Formulaire de versement de la fraction de 13%

### Entreprise

Raison sociale .....SIRET.....  
 NOM / Prénom.....  
 Adresse.....  
 Tél..... Port..... Courriel.....

Le cas échéant, nom et coordonnées de l'expert-comptable ou du cabinet comptable qui s'occupe de la taxe d'apprentissage pour votre entreprise :

NOM..... Tél. ....  
 Adresse .....

Signature et tampon de l'entreprise :

### Bénéficiaire de la fraction des 13%

Au titre du financement des formations initiales technologiques et professionnelles (hors apprentissage)

**Nom de l'École :** LA PLATEFORME EMPLOI – ECOLE DE LA 2<sup>ème</sup> CHANCE  
**Adresse :** 34 – 36 RUE LEON GAUMONT  
**Code postal et ville :** 26000 VALENCE  
**Contact :** comptable@laplateforme-emploi.fr  
**Identification UAI :** 00000000

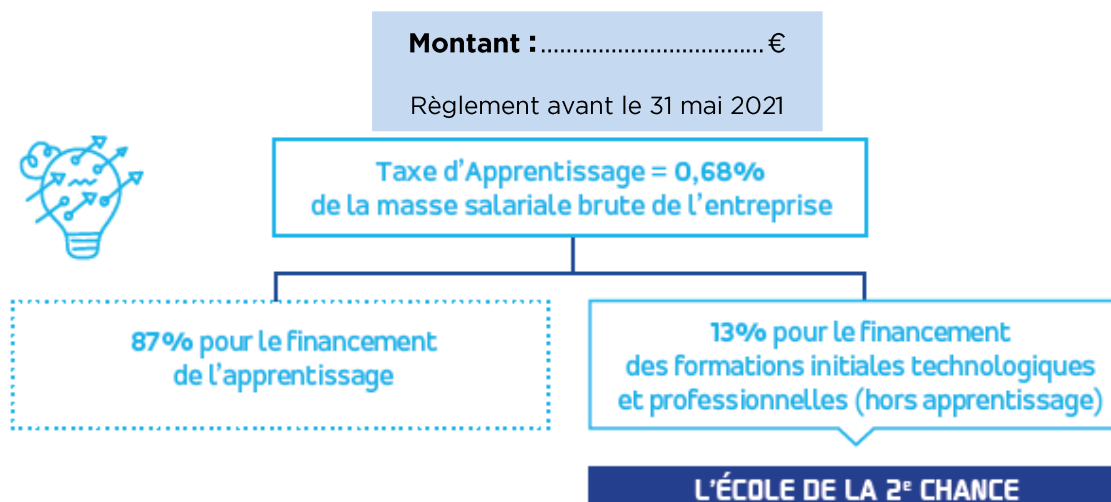
Règlement par  Chèque

À l'ordre de : LA PLATEFORME EMPLOI

Règlement par  Virement

IBAN : FR76 1426 5006 0008 0039 3448 519

BIC : CEPAFRPP426



**Loi n° 2007-295 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance**

La loi autorise le versement de la Taxe d'Apprentissage aux Écoles de la 2e Chance pour la mise en œuvre de formations personnalisées.

**Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel**

En 2019, les Écoles de la 2e Chance (E2C) pouvaient percevoir la taxe d'apprentissage par dérogation au Hors-Quota. À partir de 2020, la taxe d'apprentissage est composée de deux parts. Le solde de la taxe d'apprentissage est destiné à des dépenses libératoires effectuées par l'employeur et peut être versé à l'École de la 2e Chance.